

ness are situated in Canada and at least three quarters of its board of directors and each committee of its directors are Canadian citizens who are ordinarily resident in Canada, or

(h) a company within the meaning of that Act that is a subsidiary of a foreign institution within the meaning of that Act or a foreign company within the meaning of that Act, where the company or the foreign company is acquiring shares to form part of the assets of a segregated fund maintained pursuant to section 451 or 593 of that Act that has been established with respect to one or more policies or amounts for the administration of a pension fund for the benefit of individuals a majority of whom are residents;

membres de son conseil d'administration que des membres de chacun des comités de ce conseil sont des citoyens canadiens résidant habituellement au Canada. Elle exclut également la société qui est une filiale d'une institution étrangère ou d'une société étrangère — les termes « société », « institution étrangère » et « société étrangère » s'entendant au sens de la *Loi sur les sociétés d'assurances* — qui acquiert des actions destinées à faire partie de l'actif d'une caisse séparée tenue aux termes des articles 451 ou 593 de cette loi et constituée à l'égard d'une ou plusieurs polices ou sommes pour la gestion d'un régime de pension bénéficiant à des personnes physiques qui sont en majorité des résidents.

Amendments Consequential on the New Section 7.1 of the Integrated Circuit Topography Act

Modifications découlant du nouvel article 7.1 de la Loi sur les topographies de circuits intégrés

R.S., c. D-1

Defence Production Act

Loi sur la production de défense

L.R., ch. D-1

3. Paragraph (b) of the definition "royalties" in section 2 is replaced by the following:

(b) claims for damages for the infringement or use of any registered topography within the meaning of the *Integrated Circuit Topography Act* or of any patent or registered industrial design;

3. La définition de « redevances », à l'article 2, est remplacée par ce qui suit :

« redevances » Droits de licence et autres paiements analogues à des redevances, exigibles ou non en vertu d'un contrat, qui sont soit calculés en pourcentage du coût ou du prix de vente du matériel de défense ou établis à un montant fixe par article produit, soit fondés sur la quantité ou le nombre d'articles produits ou vendus ou sur le volume d'affaires réalisé. La présente définition s'applique également aux demandes en dommages-intérêts pour violation ou usage de toute topographie enregistrée au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* ou de tout brevet ou dessin industriel enregistré.

« redevances »
"royalties"

4. Section 22 is replaced by the following:

22. (1) The Minister may, on behalf of Her Majesty, contract with any person that Her Majesty will relieve that person from any claims, actions or proceedings for the

4. L'article 22 est remplacé par ce qui suit :

22. (1) Le ministre peut, au nom de Sa Majesté, prendre envers une personne un engagement portant que Sa Majesté la libérera de toute réclamation, action ou poursuite en

Relief from claims and proceedings for royalties

Immunité de poursuite — redevances